

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE MOA

Conditions de vente :

La vente se fera expressément au comptant et conduite en euros.

Frais :

Les acquéreurs paieront en sus du montant de l'enchère, par lot, les frais et taxes suivants :

- Pour les **VENTES VOLONTAIRES** : **20% TTC (soit 16.67% H.T. (TVA 20%))**
- Pour les **VENTES JUDICAIRES** : **14,28% TTC (soit 11,90% HT (TVA 20%))**

Garanties :

LORS DES VENTES AUX ENCHERES : Les objets sont vendus en l'état sans réclamation et sans garantie des vices cachés, les photographies en ligne ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés.

IL ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations d'usage, constituant une mesure conservatoire, les petits accidents, les tâches ou déchirures, l'état sous la dorure, les peintures ou les laques. Les dimensions, poids et calibres ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du commissaire-priseur.

Pour pouvoir enchérir :

- **Vente physique en salle :**

Afin de pouvoir enchérir vous devez impérativement vous munir avant chaque vente d'une « plaquette » à retirer à l'accueil.

Pour retirer la plaquette il faudra vous munir :

D'une caution Carte bleue d'un montant de 500 € (non encaissés) ou de 500 € en espèces laissés en garantie, ceci est indispensable afin de pouvoir enchérir.

Pour les particuliers : une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile, pour les professionnels : un extrait KBIS de moins de 3 mois accompagné de la pièce d'identité du représentant (à envoyer par email : accueil@parcs-encheres.com).

Si le client ne s'est pas porté acquéreur, la caution CB est annulée automatiquement.

- **Ordres d'achat et enchères par téléphone :**

Si vous souhaitez enchérir par dépôt d'ordre ou par téléphone, vous devez vous inscrire sur le site de PARCS ENCHERES et effectuer une empreinte carte bancaire. Pour participer à la vente aux enchères vous devez être inscrit, soit avant le jour de la vente soit le jour même, en laissant une caution bancaire par Carte Bleue de 500€.

Il suffit de cliquer sur le bouton Participer à la vente.

Bien entendu une seule caution de 500€ est demandée et permet d'enchérir sur plusieurs objets.

La caution bancaire est une garantie et elle n'est pas encaissée. Elle n'est pas non plus un acompte si vous devenez adjudicataire.

Elle sera détruite automatiquement sous 7 jours si vous n'êtes pas adjudicataire.

Votre caution sera validée et confirmée par un message de la banque sur votre boîte mail.

- **Vente en live sur le site de PARCS ENCHERES :**

L'inscription est gratuite et pour cela il suffit de cliquer sur le bouton « S'inscrire ou se connecter ».

Pour participer à la vente aux enchères vous devez être inscrit, soit avant le jour de la vente soit le jour même, en laissant une caution bancaire par Carte Bleue de 500€.

Il suffit de cliquer sur le bouton Participer à la vente.

Bien entendu une seule caution de 500€ est demandée et permet d'enchérir sur plusieurs objets.

La caution bancaire est une garantie et elle n'est pas encaissée. Elle n'est pas non plus un acompte si vous devenez adjudicataire.

Elle sera détruite automatiquement sous 7 jours si vous n'êtes pas adjudicataire.

Votre caution sera validée et confirmée par un message de la banque sur votre boîte mail.

Modalités de Paiement :

Les lots de seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente sous DEUX JOURS OUVRABLES.

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement UNIQUEMENT par les moyens suivants :

- par virement bancaire
- par carte bancaire
- par espèces : jusqu'à 1 000 euros
- par chèque de banque à l'ordre de Me KATIA FAGIANO

Maître Katia FAGIANO n'accepte pas les chèques. MERCI DE PRIVILÉGIER LES REGLEMENTS A DISTANCE

RESERVE DE PROPRIETE : Art. L321-14 al. 2 du Code de Commerce : « Le bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ». La vente par adjudication, consignée sur Procès-Verbal envoyé au Ministère et payable au comptant, est irrévocable et ne peut en aucun cas être annulée à postériori pour quelque motif que ce soit de la part de l'adjudicataire. Le véhicule adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que dès lors que «KATIA FAGIANO SELARL» en aura perçu l'intégralité du prix de vente.

ENCAISSEMENT DE LA CAUTION : Si le candidat adjudicataire devient acquéreur mais ne se présente pas dans les délais impartis pour venir payer l'objet qui lui a été adjudgé, la caution de 500€ en garantie sera encaissée à titre d'indemnité forfaitaire compte tenu de la défaillance dudit adjudicataire. La caution sera également encaissée 5 jours après la vente, dans le cas où n'aurions eu aucune nouvelle de l'adjudicataire et dans ce cas la vente sera considérée caduque.

Livraison des lots :

Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue sous la responsabilité et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations.

Défaut de paiement :

À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception.

À défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10 % du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre

de la procédure de folle enchère régie par l'article L 321-14 du Code de Commerce.

Tous les frais engagés supplémentaires pour que l'opérateur de vente puisse obtenir le règlement après l'adjudication, au-delà des frais légaux, seront à la charge de l'adjudicataire qui seront à régler en sus de son bordereau d'adjudication.

Dans le cadre de la procédure de réitération d'enchère (folle enchère), la maison de ventes se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Maître Katia FAGIANO se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même Maître Katia FAGIANO se réserve d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Les précisions concernant l'aspect extérieur, plis, mouillures et rousseurs diverses, les dimensions des lots et leur état ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, les lots sont vendus en l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication.

Aucune réclamation concernant l'état des lots ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.

Les photos présentées au catalogue sont à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.

"Dans le cadre de nos activités de vente aux enchères publiques, nous sommes amenés à collecter des données à caractère personnel.

Que vous soyez vendeur potentiel ou acheteur potentiel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données personnelles en vous adressant par tout moyen directement à notre organisme de ventes.

Nous pourrions utiliser ces données afin de satisfaire à nos obligations légales et aux fins d'exercice de notre activité.

Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose."